

Publié le 14 décembre 2018

Faut-il toujours qu'un enfant ait un père ?

«Sans père», telle est l'expression souvent accolée au mot PMA quand celle-ci est évoquée par ses opposants dans le cadre du projet d'ouverture de cette technique de procréation aux «couples» de femmes. La privation ainsi désignée est loin d'être anodine, car elle touche à un principe essentiel pour l'identité de l'enfant, sa filiation, sa construction personnelle et son rôle social.

Monique est la fille de Jessica et de Marlène ; Jessica a donné un ovocyte et Marlène son utérus. Le spermatozoïde provient d'une banque de sperme qui conserve l'anonymat des donneurs. L'opération s'est faite en Belgique. La grossesse de Marlène a été normale ; les deux femmes attendent l'enfant que l'une et l'autre revendiquent secrètement comme étant le sien. Jessica veille sur le ventre de Marlène pour que sa gestation de l'enfant se passe dans les meilleures conditions possibles. Marlène est admise à la maternité, et Jessica l'accompagne ; elle assiste même à l'accouchement de cet enfant, qui est sa fille.

De retour à la maison, les deux «mères» se disputent le soin de l'enfant. Marlène jouit d'un congé maternité puisque c'est elle qui a accouché ; Jessica a obtenu un congé «paternité et accueil de l'enfant¹». Jessica ne peut faire autrement, mais elle trouve cela injuste. N'ont-elles pas toutes les deux les mêmes «droits» de mère sur l'enfant ? Si, évidemment, c'est Marlène qui allaite Monique puisque c'est elle qui l'a enfanté, c'est Jessica qui donne le bain, mais souvent Marlène lui «vole» son geste, surtout quand Jessica, ayant eu un congé plus court, est retenue par son travail. Car l'une et l'autre revendiquent les **mêmes** soins, les mêmes gestes maternels à donner à cette petite fille dont la relation au parent, même s'il y en a deux, est de même sorte.

Cette petite fille a donc une double mère, et elle n'a pas de père. Sa double relation à la mère, comportant à peu près les mêmes gestes, entraîne que ce que fait l'une, l'autre le fait en double. Cependant, des petites différences existent : les cajoleries de Jessica ne sont pas celles de Marlène ; l'odeur de Jessica n'est pas l'odeur de Marlène ; la douceur ou l'agressivité des gestes de Jessica n'a rien à voir avec la douceur et l'agressivité de ceux de Marlène. Manifestement, Jessica ne comprend pas Monique comme Marlène la comprend. Monique, elle, en tant que bébé doit s'adapter à deux mères, mais de laquelle est-elle la fille ? Et à laquelle s'attacher ? Ce n'est pas la même chose que la relation à la directrice de la crèche, où les gestes sont répétés selon les besoins physiques à satisfaire et les conditions de sécurité. Ni les mêmes gestes faits par une infirmière de passage.

Avec laquelle des deux femmes l'enfant formera-t-elle la relation fondamentale constructive de sa personnalité ? Quelle sera la femme qui, pour la vie, sera sa mère ? Monique ne peut pas le

1 - Code du travail, Article L1225-35.

déterminer elle-même. Peut-être finira-t-elle par accepter cette situation de non-identité personnelle. Elle ne sera, au fond d'elle-même, ni la fille de l'une, ni la fille de l'autre. En fait, n'ayant déjà pas de père, elle n'aura pas non plus de mère !

La paternité effacée

Le père est évidemment non seulement effacé, mais il est absolument dissous. Monique pourra rencontrer, depuis sa tendre enfance, beaucoup d'hommes dans les familles de ses «mères» et dans celles de ses amis, ou encore à l'école, à l'église, dans les différents lieux sociaux. Mais à aucun d'eux, elle ne pourra dire «papa», pas même à une photo ! Le père est tout simplement pour elle un *non-être*.

Dans cet environnement «familial», où la masculinité est structurellement frappée de soupçon, on ne peut rien réparer de ce père manquant. Il est naturellement absent, et n'a aucun «droit» d'être là. Qu'est-ce que cela peut bien faire ? Il y tellement de familles où le père est le grand absent, même si l'on réclame sa présence. Or là est toute la différence.

Dans la «famille» de Monique, on ne parle pas d'un père absent, ni d'un père mort, ni d'un père adultère déserteur du foyer familial. On ne reproche rien au «père», puisqu'il n'existe pas et qu'il n'a jamais existé. Que répondront Jessica et Marlène quand Monique leur posera des questions sur l'absence du père ? Que peuvent-elles répondre ? Peut-être un jour diront-elles la «vérité» ? Mais un spermatozoïde tiré d'une banque de sperme n'est pas un père. Absolument, Monique est sans filiation paternelle, et rien ne peut compenser cette vacuité.

Une «monstruosité» sociale

Engendrer volontairement des enfants sans véritable relation familiale maternelle et paternelle est une monstruosité psychosociale. C'est toucher gravement au principe d'identité de l'enfant. L'enfant s'identifie quant à son sexe de façon équilibrée et heureuse dans une relation à sa mère

et à son père. Il reçoit dans les tendresses maternelles, dans la manière dont la mère répond à ses besoins primitifs – être nourri, lavé, bercé – les points de départ indispensables pour s'identifier à l'un ou l'autre parent.

La maman, quoiqu'elle fasse les mêmes gestes à l'égard de ses nourrissons, a des façons subtilement différentes de répondre aux besoins de son enfant selon qu'elle voit en lui quelqu'un qui lui ressemble ou quelqu'un qui ressemble à son mari². Elle est pour eux une amorce de leur sexualité personnelle. L'enfant qui grandit a besoin de confirmer son identité sexuelle propre. Il le fait en relation à sa mère et en relation à son père. La cajolerie d'une enfant qui virevolte devant son père exprime déjà la femme *séductrice et qui savoure ce plaisir* ; le petit garçon qui affirme à sa mère qu'un jour il l'épousera sent déjà grandir en lui l'homme qui protège la femme. Cela ne l'empêchera pas de se blottir dans ses bras le soir même de son affirmation virile...

L'enfant s'identifie quant à son sexe de façon équilibrée et heureuse dans une relation à sa mère et à son père.

2 - Elaine V. SIEGEL, *Female Homosexuality*, The analytic Press, Hillsdale, NJ, 1988, Foreword.

Comme l'exprime bien Colette Chiland, une femme ne devient pas femme parce qu'elle naît avec des ovaires, un utérus et un vagin ; un homme ne devient pas homme parce qu'il développe, dans sa vie utérine, des testicules et un pénis. Une femme et un homme deviennent tels parce qu'ils sont nés dans une culture qui respecte l'altérité sexuelle et son égalité dans l'être et dans le droit³. Et cette première culture, l'homme et la femme l'ont reçue au sein d'une famille où l'on apprend «comment faire comme maman» ou «comment imiter papa».

Dans la suite de sa vie, surtout à l'adolescence, l'enfant d'hier se trouve face à divers modèles sociaux pour lesquels il éprouve une attraction. Ne l'attirent vraiment que ces modèles «triés» par de puissants choix intérieurs nourris de ces idéaux qui perfectionnent le sens profondément incrusté de sa féminité ou de sa masculinité. Ce sens n'est plus à refaire ; il est fait pour la vie, et il naît dès les premières relations que l'enfant entretient avec ses **deux** parents.

Il arrive qu'un enfant, un adolescent ou un jeune homme rejette le modèle sexuel que représente son père ou sa mère. Ce rejet affirme cependant sa sexualité. L'adolescente qui devient une femme adulte ne niera pas son propre sexe en rejetant le modèle de sa mère comme principe d'identité ; le garçon ne niera pas d'être homme, même s'il en vient à dénoncer ce père-là comme exemplaire de la masculinité. Par ce rejet, l'un comme l'autre affirme qu'il veut être homme ou femme, mais autrement.

Cependant, ces rejets peuvent aussi conduire au mépris de leur propre sexualité. Si cela se produit, c'est que ces mauvais modèles ont engendré plus qu'une blessure d'identité. Ils ont causé un profond dégoût à l'égard de cette sexualité dont le père et la mère étaient les représentants, entraînant ainsi diverses pathologies sociales⁴. Ce dégoût jette une inquiétude, un soupçon quant à la valeur et à l'honneur du sexe lui-même. Car la qualité sexuelle du corps est une richesse pour la personne humaine. Chacun des deux sujets de cette qualité, les hommes et les femmes doivent la recevoir comme une haute puissance humaine et en glorifier les propriétés. Cela induit une obligation sociale importante : être homme ou femme, c'est être responsable de sa propre identité, la recevoir comme un véritable bien et tenir comme obligation d'en remplir les devoirs !

Être homme ou femme, c'est être responsable de sa propre identité, la recevoir comme un véritable bien et en remplir les devoirs.

Certes, Monique deviendra une femme, et il est à souhaiter qu'elle se sente bien dans son corps féminin. Mais cela n'empêchera pas le sentiment qu'il y manque quelque chose : la confirmation par le père que ce sexe est bon et beau.

Le père, principe

Le mot «principe» en général évoque quelque image floue dans le système de pensée. Il suggère soit la domination, soit la loi morale rigide. Lui est rattachée une idée d'autorité contraignante. Attribué au père, le mot principe fait naître une peur de spoliation de la liberté, une malheureuse obligation de soumission.

3 - Colette CHILAND, *Du désir de changer de sexe*, in La Recherche, hors-série n°6, novembre 2001.

4 - Elisabeth MOBERLY, *Homosexuality, A New Christian Ethic*, James Clark, Cambridge, 1983, pp.16-17.

Le mot «principe», à vrai dire, ne se rattache ni à l'autorité, ni à la domination. En lui-même, il n'induit aucune inégalité. Dans une relation qui comporte un ordre, le principe dit la «raison» de cet ordre. Il y a en effet des relations qui ne comportent aucun ordre et où, de ce fait, il n'y a rien de premier. Le point de départ et le point d'arrivée sont mutuellement interchangeables. Ainsi en est-il de la gauche et de la droite, deux termes relatifs qui ne comportent rien de premier : la droite (*dextera*) n'est pas antérieure à la gauche (*senestra*).

Il y a des relations qui, parce qu'elles comportent un ordre, exigent qu'il y ait un premier (principe) qui donne la raison de cette ordre. Ainsi en est-il de la série des nombres entiers : 1 est premier et donne la raison de la suite ; 2 fait suite à 1 et, par rapport à l'1, il est une autre quantité. Et ainsi de 3, etc. Et cette relation est interchangeable : 4 ne peut pas devenir premier et principe de la série. C'est l'Un qui est principe du nombre.

Dans la relation parentale père-fils, le père est nécessairement antérieur au fils, non seulement selon le temps, parce qu'il est plus âgé, étant né avant, mais parce qu'il est l'initiateur de l'acte par lequel le fils est engendré : le père engendre le fils et non le contraire ; le fils ne peut engendrer le père. Ici surgit une question délicate : pourquoi suggère-t-on que le père (principe) est l'homme masculin ? L'acte d'engendrer un enfant ne se rapporte-t-il pas à l'acte conjugal, où l'homme et la femme *devenus une seule chair* sont principes de la génération de l'enfant ?

Bien entendu, à l'égard de l'enfant engendré, l'homme et la femme *faisant un*, sont principes de cet enfant. Mais si l'on regarde l'acte lui-même, il comporte un ordre : c'est l'homme qui féconde la femme, et non le contraire. En ce sens, l'homme est principe de l'acte conjugal fécondant, duquel émane l'acte générateur dont l'enfant est directement issu. Ceci est un argument uniquement biologique, dira-t-on ! Il n'a aucune valeur pour attribuer à l'homme masculin une antériorité d'ordre par rapport à la femme : l'homme, parce qu'il fournit son spermatozoïde, n'a aucune priorité sur l'ovule qui est fécondé ; les deux principes sont égaux et l'un n'a pas une primauté sur l'autre.

L'acte d'engendrer comporte un ordre : c'est l'homme qui féconde la femme, et non le contraire.

L'argument semble recevable, sauf que, dans une relation où les deux termes ne comportent aucun ordre, ces termes sont interchangeables – comme le sont la droite et la gauche : on peut aller de droite à gauche ou de gauche à droite. Dans l'acte de fécondation, l'ovule et le spermatozoïde n'ont pas des rôles interchangeables. Même dans une fécondation *in vitro*, l'ovule est fécondé, et le spermatozoïde le féconde. *De cet acte de fécondation, où le principe mâle joue un rôle différent du principe femelle, est engendré un nouvel être dont la relation aux deux géniteurs, devenus un seul principe, fonde la relation entre le père et la mère unis et l'enfant qui sort de cette union.*

Dire que l'homme masculin est *principe*, ce n'est donc pas affirmer qu'il est dominateur et qu'il a supériorité sur la femme. D'ailleurs, l'homme n'est pas principe de la femme. Il est principe dans tous les actes où l'homme et la femme, agissant ensemble et de manière égale, sont l'auteur d'actes fondateurs d'une relation comportant un ordre. Ces actes sont les actes les plus importants de la vie conjugale des époux et de la vie familiale qu'ils engendrent. Dans l'acte du mariage, l'homme est

principe, car il lui appartient de «demander la femme en mariage», créant ainsi par la réponse qu'elle lui donne, la relation époux-épouse.

La longue tradition, à laquelle beaucoup obéissent encore, montre cette antériorité : l'homme donne son nom à la femme ; il la reçoit dans sa famille ni comme une esclave ni comme une servante, mais comme son égale, la chair de sa chair. Il prend sur lui la responsabilité du mariage : un acte d'amour mutuel ordonné à la transmission non seulement de la vie, mais aussi d'une culture, d'une tradition, d'un héritage national. Avec sa femme, il fonde une famille unissant deux lignages. Le mariage dont il est le principe engage ainsi, pour la vie, les deux époux à un don mutuel de leur amour et de leur fécondité. En demandant la femme en mariage – ce qui ne s'inverse pas – l'homme s'engage à en être le principe, c'est-à-dire à être responsable de l'ordre de l'institution qu'il crée par sa demande.

En demandant la femme en mariage, l'homme s'engage à être responsable de l'ordre de l'institution qu'il crée par sa demande.

Époux, l'homme masculin peut devenir père. À l'heure actuelle, on peut se demander si le rôle du père est encore important, puisqu'il est techniquement facile de s'en passer. Peut-être en arrivera-t-on à une situation où une femme qui désire un enfant n'aura qu'à se présenter à une clinique pour recevoir dans son sein un liquide spermatique qui la rendra enceinte. En quelques minutes, elle sera devenue mère. Elle gèrera de façon autonome la gestation de l'enfant, dont elle aura discuté du programme génétique avant son insémination. L'enfant dont elle accouchera lui devra, semble-t-il, sa nature et son existence. Elle en sera le principe absolu ! Le sperme sera devenu simple cause instrumentale. Le père sera devenu inutile, l'homme masculin un esclave. L'acte de fécondation sera réduit à une insémination technique, l'acte paternel sera anéanti.

Si par la technique de reproduction on réduit l'homme à n'être qu'un donneur de sperme, il est certain qu'on anéantit la paternité. Que fait-on ? Tout simplement, on détruit dans la société humaine un principe d'ordre. Si dans la fécondation le père est principe, ce rôle biologique implique une responsabilité familiale et sociale, et même ecclésiale. Être spermatozoïde, c'est féconder l'ovocyte. Être père, c'est assumer la plus grande des responsabilités. L'homme qui, dans le geste fécondateur donne vie au sein de l'épouse, s'il assume la responsabilité de son acte, engendre un être humain qui se développera dans le sein de l'épouse, qui naîtra dans la virtualité de son espèce, qui grandira au cœur d'une famille dont il est le chef, qui recevra une éducation, qui sera membre d'une société, qui participera à son histoire et à sa culture, qui servira sa patrie, qui rendra meilleure ou pire l'humanité dont il est issu et qui terminera sa vie – espérons-le – dans la louange de gloire du Dieu qui l'a créé.

L'homme qui s'unit consciemment à une femme et la féconde ne pose pas uniquement un acte biologique en apportant la moitié du programme ADN à l'autre moitié. Il inaugure l'ordre du destin d'un enfant. Avec la femme, il est pro-créateur ! Il est co-gouverneur de l'humanité ! Il s'ordonne au bien de tout l'univers. Mais si l'on détruit le principe d'ordre, on détruit tout l'ordre. Si l'on rejette l'homme masculin comme principe de l'acte fécondateur, on détruit tout l'ordre de la

masculinité à l'œuf fécondé, c'est-à-dire la responsabilité de l'homme sur l'enfant pour n'ériger qu'un seul principe, la femme, qui peut en faire ce qu'elle veut ! C'est entre autres ce que l'on dit quand on proclame que l'avortement est un «droit» de la femme. Si l'on n'accorde plus à l'homme masculin le principe de l'ordre dans l'acte du mariage, non seulement on détruit chez l'enfant une filiation directe à cet homme, mais toute filiation à la grande famille que constitue la succession des générations dans le temps. On attaque l'enfant comme sujet historique de son passé et de son avenir. Les enfants sans père deviennent pour la société des individus sans droit ancestraux. Ils font nombre. Ils sont manipulables ! Quelle société sommes-nous en train de bâtir ?

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr